

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2020 A 18 H 30

Date de la convocation : 19 juin 2020

Présents :

Jean-Marie REY, Maire

Adrien GIRARD, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, Adjoint

Yveline CORDIER, Marielle BOY, Lisa FAURE, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Jean-Michel BRUNET, Fabrice LOISEAU,

Procurations : Jean-Charles THOMAS à Adrien GIRARD

Gabrielle GUIBERT à Jean-Marie REY

Pierre SAVOLDELLI à Alexandre GOUEL

Absent : Bruno PROEITTI

Secrétaire de séance : Yveline CORDIER

La séance est ouverte à 18h30, sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal

Le compte rendu du conseil du 23 mai 2020 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu 2 démissions successives de Monsieur BON et Madame LAMOUREUX.

Monsieur LOISEAU, suivant sur la liste « Monétier Nature et Développement » a accepté de prendre place au sein du Conseil Municipal. Il est procédé à son installation au rang 15 dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donné le Conseil Municipal par délibération du 23 mai 2020, n°035/2020, depuis le 23 mai 2020.

1/ Délibération n° 037/2020 - Nomination des délégués aux structures intercommunales

- SIGED (Syndicat Intercommunal pour la Gestion et l'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre Chevalier 1400/1500)
- OTISC (Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier)
- SIVM de Serre Chevalier (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Serre Chevalier)
- SIEpB (Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais)
- SyME05 (Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes)

Approuvé à l'unanimité

2/ Délibération n° 038/2020 - Commission communale des impôts directs (CCID) Désignation des délégués

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu, à la suite aux nouvelles élections municipales, de proposer aux services fiscaux une liste de commissaires pour constituer la commission communale des Impôts Directs comptant 12 titulaires et 12 suppléants.

Seront retenus par les services fiscaux : 6 titulaires et 6 suppléants.

Approuvé à l'unanimité

3/ Délibération n° 039/2020 - Nomination des délégués au conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 Code de l'Action Sociale et des Familles, propose de fixer à HUIT le nombre des membres du Conseil d'Administration et propose de désigner 4 élus municipaux et 4 représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Soit pour la commune 1 membre issu de l'UDAF, 1 membre issu du corps médical, 1 membre issu des services d'aide à domicile, 1 membre issu de l'association des Epis d'Or.

Approuvé à l'unanimité

4/ Délibération n° 040/2020 - Election des membres de la commission d'appel d'offres

Suite à la démission de Monsieur Eric Bon, et afin d'assurer la présence d'un représentant de la liste « Monétier Nature et Développement », il y a lieu de procéder à nouveau, à l'élection des membres qui siègeront à la commission d'Appel d'offres.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent, à main levée acceptée par l'ensemble des présents au titre de l'article L. 2121-21 du CGCT.

Approuvé à l'unanimité

5/ Délibération n° 041/2020 - Création des commissions communales et nomination des membres

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de créer TROIS commissions communales :

- commission des Finances
- commission Urbanisme-SOLIHA-Foncier
- commission des Travaux

Approuvé à l'unanimité

6/ Délibération n° 042/2020 - Désignation des délégués au CNAS

Suite renouvellement du Conseil municipal, Monsieur le Maire fait part de la demande du CNAS (Comité National d'Action Sociale – Comité d'Entreprise de la fonction publique), dont la commune est adhérente, de désigner DEUX délégués pour la représenter au sein des instances du CNAS.

Approuvé à l'unanimité

7/ Délibération n° 043/2020 - Désignation du « Correspondant Défense »

Suite aux nouvelles élections municipales, il convient de désigner UN nouveau « CORRESPONDANT DEFENSE » auprès du Ministère de la Défense.

Approuvé à l'unanimité

8/ Délibération n° 044/2020 - Désignation des représentants en charge de la forêt

Suite aux nouvelles élections municipales, il convient de désigner DEUX membres, en charge de la Forêt, qui représenteront la commune au sein du réseau des Communes Forestières.

Approuvé à l'unanimité

9/ Délibération n° 045/2020 - Nomination d'un administrateur à la société publique locale « Eau Services Haute Durance »

Conformément à l'article 7 des Statuts de la SPL « Eau S.H.D. » en vigueur la répartition du capital social prévoit 1 siège pour la commune du Monétier les Bains. Conformément aux dispositions de l'article R.1524-3, le mandat d'un administrateur prend fin lors du renouvellement intégral du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire.

La Commune du Monétier les Bains est donc appelée à désigner 1 nouvel administrateur.

Approuvé à l'unanimité

10/ Délibération n° 046/2020 - Décision modificative n°1 – Budget des Grands Bains

Afin d'intégrer les conséquences de la période COVID (ajustement des recettes et dépenses de fonctionnement, activité partielle...) et d'intégrer le financement d'une campagne de travaux pour l'automne 2020, une Décision Modificative du Budget 2020 des Grands Bains est proposée.

Approuvé à l'unanimité

11/ Délibération n° 047/2020 - Budget des Grands Bains 2020 – Création de l'AP/CP 2020/001-Travaux automne

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

AP 2020/001 : TRAVAUX FERMETURE TECHNIQUE AUTOMNE 2020 – Montant de l'AP : 292 700€ - CP 2020 : 234 160€ - CP 2021 : 58 540€

Approuvé à l'unanimité

12/ Délibération n°048/2020 - Budget des Grands Bains 2020 – Création de l'APCP N° 2020/002 –Pompe à chaleur

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

AP 2020/002 : POMPE A CHALEUR – Montant de l'AP : 487 300€ - CP 2020 : 389 840€ - CP 2021 : 97 460€

Approuvé à l'unanimité

13/ Délibération n° 049/2020 - Budget des Grands Bains 2020 – Report de l'APCP N°2019/001 Valorisation Eau Chaude Naturelle

Compte tenu de la priorité donnée aux opérations d'investissements sur le budget des Grands Bains, cette opération fait l'objet d'un report. Il appartiendra au conseil municipal de statuer cette opération dans les mois à venir.

Approuvé à l'unanimité

14/ Délibération n° 050/2020 - Décision modificative n°1 – Budget de la commune

Afin d'intégrer les conséquences de la fermeture des Grands Bains et de la campagne de travaux prévue à l'automne ainsi qu'un certain nombre d'ajustement à la fin du premier semestre de l'année, une Décision Modificative du Budget communal 2020 est proposée.

Approuvé à l'unanimité

15/ Délibération n° 051/2020 - Rénovation de la Petite Turière- Modification des demandes de subvention

Suite aux retours des financeurs, il est nécessaire de procéder à l'ajustement des demandes de participation :

* au titre de la DETR 2020 à hauteur de 270 406,65€

* au titre du FRAT (région Sud Provence Alpes Côte d'Azur) à hauteur de 200 000€

Approuvé à l'unanimité

16/ Délibération n° 052/2020 - Aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars – demandes de subvention

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le plan de financement suivant, les demandes de subventions ayant déjà été déposées, suite validation en Comité de Pilotage du Contrat Station en 2019 et 2020, afin d'assurer le commencement des travaux dès la fin du confinement.

Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur	16 667€ - 5,13%
Département des Hautes-Alpes	196 000€ - 60,31%
Commune du Monétier-les-Bains	112 333 € - 34,56%
TOTAL	325 000€ - 100%

Approuvé à l'unanimité

17/ Délibération n° 053/2020 - Relance sports de nature et espaces naturels – Demande de subvention

Un appel à projets a été lancé par le Département des Hautes-Alpes afin de relancer les sports de nature et espaces naturels suite période COVID19 qui permet de financer les initiatives en matière de travaux d'amélioration (plateforme ou modification d'itinéraire) et mise en place d'une signalétique adaptée afin de rappeler les gestes barrière lors de la pratique de ces sports.

- Il est proposé d'inscrire les sites de la via ferrata de l'aiguillette du Lauzet, d'escalade de Rocher Maubert, d'initiation de la casse aux serpents dans cet appel à projets.

Approuvé à l'unanimité

18/ Délibération n° 054/2020 - Régularisation des modalités d'utilisation du compte épargne temps (CET)

Le décret n°2020-287 du 20 mars 2020 a modifié les conditions d'utilisation du Compte Epargne Temps dans les collectivités. Il convient d'en transposer les mesures dans le règlement existant.

Approuvé à l'unanimité

19/ Délibération n° 055/2020 - Formation des élus

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Il est proposé d'adopter le régime de droit commun.

Approuvé à l'unanimité

20/ Délibération n° 056/2020 - Remboursement des frais de missions et de déplacements des élus et des agents de la collectivité

Dans le cadre de leurs missions, les élus, ainsi que certains agents de la collectivité (Directeur Général des Services et Chefs de Services ou autre agent désigné par un ordre de mission spécial), sont amenés à payer des frais parfois importants dont il convient de prévoir les conditions de remboursement : Frais de transport : remboursement selon le barème kilométrique en vigueur arrêté par le ministère de l'intérieur, Frais de péage aux frais réels sur présentation des justificatifs, Frais d'hébergement et de restauration aux frais réels sur présentation des justificatifs et dans la limite des barèmes fixés par arrêtés ministériels, et après accord préalable de l'autorité hiérarchique.

Approuvé à l'unanimité

21/ Délibération n° 057/2020 - Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Les derniers décrets d'application du régime indemnitaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux parus en février 2020 prévoient les conditions d'extension du RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emploi présents dans la collectivité (hors police municipale).

Il convient donc aujourd'hui d'élargir ce régime indemnitaire au cadre d'emploi des techniciens territoriaux et de récapituler l'ensemble des dispositions relatives à ce régime indemnitaire dans la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

22/ Délibération n°058/2020 - Modification du régime indemnitaire hors RIFSEEP

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le régime indemnitaire des agents a été adopté pour les cadres d'emploi éligibles au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Pour les autres cadres d'emploi, le régime indemnitaire reste fixé par la délibération n°035/2019 du 24 avril 2019, qu'il convient de modifier afin d'y définir seulement les cadres d'emploi éligibles (suppression des techniciens territoriaux et ajout des chefs de service de police municipale) et de mettre à jour les montants annuels.

Approuvé à l'unanimité

23/ Délibération n° 059/2020 - ONF- Assiettes des coupes

Suite à la demande annuelle de l'office National des Forêts, concernant les coupes à assier en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier, il est proposé d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2021, de demander à l'ONF de procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette, de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,

Approuvé à l'unanimité

24/ Délibération n° 060/2020 - Vente de coupe en bois façonné

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y lieu de procéder au choix de la destination des bois issus de la parcelle 15 de la forêt communale du Monétier les Bains qui viendra se substituer à l'exploitation de l'une des deux parcelles prévue l'exploitation.

Les bois issus de ces groupes seront majoritairement mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF (vente groupée). La mise en œuvre de ces contrats entraîne des frais de gestion à hauteur de 1% du montant de la vente (article D144-1-1 du Code Forestier). Les autres produits seront vendus au gré à gré ou délivrés à la commune pour l'affouage.

Approuvé à l'unanimité

25/ Délibération n° 061/2020 - Adhésion de la commune au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

Dans le cadre de la démarche générale de recherche de coordination et de mutualisation au sein du territoire, le Conseil Départemental s'est rapproché du SICTIAM afin de mettre en œuvre une offre de service globale pour l'informatique et le numérique, architecturée à partir de l'offre de services et du catalogue du SICTIAM, syndicat mixte régional.

Dans ce dispositif, le Conseil Départemental prend en charge la contribution financière annuelle de chaque commune membre du SICTIAM afin que celles-ci puissent mettre en œuvre des projets de modernisation informatique ou numérique en ayant à leur seule charge le coût des prestations (licences logicielles, maintenances, formation, etc.).

Le Conseil municipal approuve l'adhésion gratuite de la commune au SICTIAM et désigne ses représentants titulaire et suppléant.,

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

Madame Mollet demande si les horaires du Conseil Municipal resteront sur ce créneau ou s'il pourrait être envisagé une programmation vers 20 heures 30, Monsieur le maire précise que cet horaire restera inchangé pour le moment puisqu'il convient aux conseillers municipaux et permet d'accueillir le public en dehors des heures de bureau.

Monsieur Karim Boussouar demande si une commission agricole est prévue. Monsieur le Maire précise la création de 4 commissions extra-communales + 1 commission par hameau + 2 commission pour le bourg. Un contact sera pris avec les personnes intéressées qui peuvent faire part de leur candidature en Mairie.

La séance est levée à 20h00

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "MAIRIE DU MONETIER-LES-BAINS" around the top edge, "Savoie-Alpes" around the bottom edge, and "R.F." in the center. The signature is a stylized, cursive script.